Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Faverges-Seythenex

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage et lutte contre le bruit, 5 juin 2020, article 5.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/74123-faverges-seythenex/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0